

**VIDE -GRENIER du 14 SEPTEMBRE 2024**  
**FAMILLES RURALES de SAINT GERMAIN LA VILLE**  
**Fiche d'inscription et d'identité**

La loi n°87-962 du 30.11.1987 et les décrets n°88.1040 du 14.11.1988 fixent les conditions à appliquer pour la participation d'un vide-grenier, et en particulier les obligations qui incombent aux organisateurs. Pour nous permettre d'appliquer ces directives, veuillez remplir le questionnaire ci-dessous :

Nom : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse domicile : .....

Code postal : ..... Commune : .....

N° tél. : .....

Mail : ..... @ .....

N° de pièce d'identité : .....

Délivrée le : .....

Par la sous-préfecture ou préfecture le : .....

Je réserve : .....emplacement (s) de 3mètres

..... € X.....emplacement = .....€

Joindre le règlement par chèque, à l'ordre de Familles Rurales de  
Saint Germain la Ville